



Département de Haute-  
Savoie  
Arrondissement de  
Bonneville  
Commune de COMBLOUX

**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2024.67**

Le Maire de la commune de COMBLOUX,  
**VU**, les articles L 2212- 1, L 2212 - 2, L 2213 - 1 et L 2213 - 2 du Code Général des collectivités territoriales.

**VU**, la demande datée du 18/04/2024 de Madame LAVY-LUYSSSEN Corinne, pour l'organisation de Brocantes – Antiquités et collection à Combloux,

**CONSIDERANT, que sur le parking de La Cry se déroulera :**

**Le dimanche 14 juillet 2024 de 06h00 à 19h00 une brocante-antiquités,  
Le samedi 03 août 2024 de 06h00 à 19h00 une brocante-antiquités,**

**CONSIDERANT**, que le stationnement et la circulation des véhicules sur l'ensemble du parking de La Cry peuvent compromettre le bon déroulement de ces brocantes et la sécurité des participants,

Sur proposition de Monsieur le Maire de Combloux,

### **ARRETE MUNICIPAL**

**Article 1** : Le stationnement et la circulation des véhicules sur la totalité du parking de la Cry seront interdits :

**Le dimanche 14 juillet 2024 de 06h00 à 20h00**

**Le samedi 03 août 2024 de 06h00 à 20h00**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation et les barrières nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la Loi et règlement en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié et consultable sur le panneau d'affichage numérique de la mairie de Combloux ainsi qu'en mairie.

**Article 5** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise au commandant de la brigade de gendarmerie de Megève, à la police municipale de Combloux, au centre de premier secours de Combloux, au centre de secours et d'incendie de Megève, au directeur général adjoint des services de Combloux, aux services techniques de Combloux.

Combloux, le 18/04/2024

Le Maire,

Claude CHAMBEL

